

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire précise que ce point est présenté au Conseil Municipal à titre d'information.

La Ville de L'AIGLE appliquait jusqu'au 31/12/2008 la taxe sur les emplacements publicitaires. Cette fiscalité partiellement mise en vigueur génère un produit fiscal de 8 000 €. La loi de modernisation de l'économie (L. n° 2008-776, 4 août 2008, art. 171) a créé un nouveau régime de taxation : la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) qui se substitue aux trois taxes jusqu'alors en vigueur et qui présente la caractéristique majeure de faire entrer dans le champ de la taxe les enseignes qui étaient jusqu'alors très largement exclues des taxes antérieures.

Les trois taxes locales remplacées sont :

- la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses
- la taxe sur les emplacements publicitaires fixes
- la taxe sur les véhicules publicitaires.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2009, la TLPE constitue ainsi un moyen de réguler l'affichage publicitaire sur le territoire communal afin de :

- Freiner la prolifération des panneaux
- Réduire la dimension des enseignes
- Lutter contre la pollution visuelle
- Améliorer le cadre de vie.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

**APPLICATION  
DE LA TAXE  
LOCALE SUR LA  
PUBLICITE  
EXTERIEURE**

(point présenté à  
titre d'information)

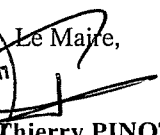

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010,

Le Maire,  
  
Thierry PINOT  
 (Orne)

La taxe locale sur la publicité extérieure est une nouvelle taxe qui concerne les publicités, enseignes et pré enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation.

*(A ce niveau, un diaporama explicite les différents dispositifs publicitaires préparé par GO pub).*

La Loi a prévu des exceptions quant à la mise en œuvre cette taxe :

1) Deux catégories de dispositifs publicitaires sont expressément exclues du champ de la taxe locale, il s'agit des dispositifs qui sont "exclusivement dédiés à l'affichage" de :

- "**publicités à visée non commerciale**" : plans de ville et autres supports d'affichage administratif ou de campagnes "civiques", dès lors qu'ils sont strictement utilisés à ces fins (et n'accueillent donc jamais de publicités commerciales).

- "**publicités concernant des spectacles**" : les colonnes porte-affiches qui sont strictement destinées à ce type d'affichage entrent dans cette catégorie de dispositifs exonérés, ce qui ne sera pas le cas de dispositifs qui n'affichent "qu'occasionnellement" des spectacles qui ne sont donc pas exonérés de la taxe, pas plus que les enseignes des établissements de spectacle.

2) En outre, la loi prévoit une exonération de principe des enseignes dont la somme des surfaces dont bénéficie une même activité est inférieure à 7 m<sup>2</sup>.

Il faut insister sur le fait que la démarche de la Ville de L'AIGLE n'est pas atypique puisque d'autres collectivités territoriales ont déjà lancé le processus ou sont en cours.

- Ex : Cholet, Lannion, Lorient, Alençon, Besançon...

Cette démarche nécessite au préalable une explication du dispositif d'une part auprès du Conseil Municipal, et d'autre part auprès des personnes potentiellement taxables.

Ainsi, dès le courant octobre, une phase d'information et d'explication se déroulera entre les chambres consulaires, l'UCIA et la Ville de L'AIGLE.

Cette démarche d'information effectuée, un inventaire des surfaces taxables sera effectué par un cabinet recruté à cet effet. Il prendra les mesures précises, les géo référenceront sur un logiciel qui sera mis à disposition de la Ville de L'AIGLE.

Un courrier d'information sera adressé aux contribuables de cette taxe et listera l'ensemble des dispositifs publicitaires (enseignes, panneaux, pré enseignes) concernés. Les personnes intéressées par ce nouveau dispositif pourront, sous un délai de 15 jours / trois semaines, faire éventuellement des observations en cas de contestations.

Une fois tous les litiges levés, les titres de recette seront émis.

**Deux points importants doivent être rappelés :**

- l'objectif de réduire la pollution visuelle dans notre ville
- les enseignes inférieures à 7 m<sup>2</sup> sont de droit exclues par la loi du dispositif de taxation au titre de la TLPE.

Concernant la tarification, la loi a prévu une tarification ci-dessous récapitulée :

	- 7 m <sup>2</sup>	+ de 7 m <sup>2</sup> à 12 m <sup>2</sup>	+ de 12 m <sup>2</sup> à 50 m <sup>2</sup>	+ de 50 m <sup>2</sup>
Tarif applicable par m <sup>2</sup> et par an	exonéré	15 €	30 €	60 €

(tarif en vigueur pour notre strate démographique).

Le coût moyen pour une pré-enseigne s'élève donc à 22,50 € (1,5 m<sup>2</sup> \* 15 €)

Le coût moyen pour un dispositif publicitaire se porte ainsi à 180 € (12 m<sup>2</sup> \* 15 €).

*Suite à la présentation de ce dossier par de M. Bertrand GROLAUD, Consultant de la SARL GO PUB, située 25 rue Tristan Corbière à LOCMINÉ (56500), les Conseillers Municipaux ont été invités à poser les questions qu'ils souhaitaient afin de compléter les informations données.*

*Pour conclure, Monsieur le Maire a indiqué que la Commission d'Urbanisme est chargée de suivre l'avancement de ce dossier.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

**OBJET :**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**CREATION D'UN  
BUDGET  
ANNEXE POUR  
LE RESEAU  
CHALEUR BOIS**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Afin de répondre aux engagements pris par la France, la région Basse Normandie a inscrit dans le cadre de son agenda 21 lancé en 2006, un programme ambitieux visant à maîtriser la consommation des Bas Normands en réduisant la production de gaz à effets de serre de 500 000 T de Co2 d'ici 2013 pour le secteur de l'énergie.

Pour cela un des axes opérationnels proposé dans le défi Energie de Basse Normandie concerne l'augmentation de la production de chaleur à partir du Bois énergie. Cela suppose le renforcement du programme de mise en place de chaufferies bois de forte puissance en milieu urbain et du développement de chaufferies et de réseaux bois chaleur en milieu rural.

Pour la période 2007-2013, un objectif de 120 000 tonnes de bois supplémentaire consommé a été fixé pour le chauffage collectif, individuel et industriel.

Ainsi sous l'égide du Conseil Régional et à la demande du Pays d'Ouche, le cabinet Biomasse Normandie a été sollicité afin de réaliser une pré étude de faisabilité sur la ville de L'AIGLE.

Il s'est avéré que l'ensemble des bâtiments identifiés dans la zone d'étude de L'AIGLE constitue un site intéressant pour envisager un projet de création d'un réseau chaleur Bois.

Différentes réunions de travail ont eu lieu avec les partenaires potentiels dans le cadre de cette pré étude de faisabilité, elles ont abouti à mettre en évidence le coût d'une solution chauffage au bois.

La présentation de la pré étude de faisabilité a permis d'apporter un éclairage financier et technique à ce projet mais elle n'est pas suffisamment précise pour impliquer des choix définitifs de travaux.

En conséquence, une étude de faisabilité doit également avoir lieu. Suite à une mise en concurrence, des négociations sont en cours et le résultat sera donc donné le soir du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

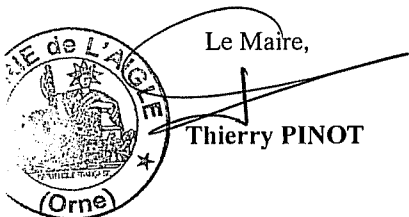
le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT



La mise en concurrence s'articulait de la façon suivante :

- **1/ Tranche ferme : Assistance jusqu'à la confirmation de la faisabilité du projet**
- **2/ Première tranche conditionnelle : Assistance jusqu'à la passation du contrat de réalisation du réseau de chaleur**
- **3/ Deuxième tranche conditionnelle : Assistance pendant la phase de construction et mise en service du réseau.**

Dans la mesure où le maire est habilité à signer le contrat de marché public liant à la société, il convient en face d'ouvrir les crédits correspondants.

La mise à disposition d'un réseau de chaleur bois peut s'assimiler à un service public à caractère industriel et commercial ce qui implique que les dépenses soient assumées par des recettes propres.

Dans la mesure où aucune recette n'est encore attribuée, c'est le budget général au travers d'une avance à caractère remboursable qui alimentera les recettes du budget nouvellement créé.

Il faut également préciser que les études de faisabilité font l'objet de subvention, notamment par l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. Ainsi, à partir du moment où un choix aura été opéré par les élus sur le bureau d'études, un dossier de demande de subvention sera déposé par la ville. Toute subvention obtenue réduira le financement apporté par le budget général. Et à l'issue de l'opération (la fin des travaux), une quote part du prix de la chaleur bois vendue permettra au budget annexe de rembourser intégralement le budget général de la ville de L'AIGLE.

Sur ce dossier, il pourrait sans doute être intéressant de créer un groupe de pilotage composé d'élus du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Maire :**

- à créer un budget annexe Réseau de Chaleur ;
- à créer un groupe de pilotage pour le réseau chaleur bois, composé d'élus du Conseil Municipal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**OBJET :**

**BUDGET GENERAL  
VILLE DE L'AIGLE -**

**DECISION  
MODIFICATIVE  
N° 2**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

---

Suite à la création d'un budget annexe pour le Réseau chaleur bois, approuvé par l'Assemblée lors de cette même séance, une décision modificative n°2 est rendue nécessaire.

Il s'agit du versement vers le budget Réseau de chaleur d'une avance remboursable. Cette dernière s'élèverait au montant des engagements qui seraient contractualisés entre la Ville de L'AIGLE et le cabinet d'étude retenu pour la réalisation de l'étude de faisabilité.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**ADOpte** la décision modificative n° 2 du Budget Général de la Ville telle qu'elle est présentée sur l'annexe jointe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

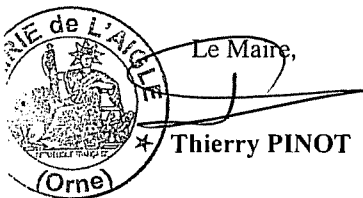
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010





**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

**SAISON  
CULTURELLE  
2010-2011**

**VOTE DES  
PARTENARIATS**

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La saison culturelle de la Ville de L'AIGLE sera composée, en 2010/2011, de 10 soirées de spectacles vivants alliant *théâtre, musique, danse, humour, et pour la première fois, des spectacles à destination du jeune public.*

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer :

- sur la définition des tarifs de partenariats pour les sociétés souhaitant associer leur image à celle de la culture, et afficher leur soutien à la saison culturelle de L'Aigle.

- et ensuite à autoriser le maire à signer les contrats de partenariats.

**Proposition de Tarifs de partenariats**

**Option n°1**

La société souhaite parrainer l'ensemble des dix spectacles de la saison culturelle de la ville de L'AIGLE.

La société s'engage à verser sa cotisation de partenariat fixée à 1 000 € par spectacle de la saison culturelle. **Soit un partenariat total de 10 000 €.**

**Option n°2**

La société souhaite parrainer six spectacles de la saison culturelle de la ville de L'AIGLE.

La société s'engage à verser sa cotisation de partenariat fixée à 1 140 € par spectacle de la saison culturelle. **Soit un partenariat total de 6 840 €.**

**Option n°3**

La société souhaite parrainer un concert qui se déroule dans le cadre de la saison culturelle et du Printemps de la chanson, salle de Verdun à L'AIGLE.

Le partenaire s'engage à verser sa cotisation de partenariat fixée à 1 500 € par spectacle.

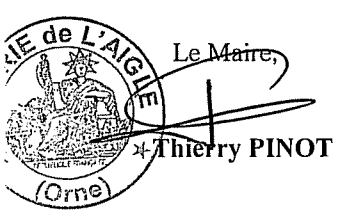
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



**Option 4 :**

La société souhaite parrainer un spectacle qui se déroule dans le cadre de la saison culturelle de la ville - excepté un concert de musiques actuelles- salle de Verdun à L'AIGLE.

La société s'engage à verser sa cotisation de partenariat fixée à 1 140 € par spectacle.

La contrepartie pour la ville pour les options 1,2,3,4 consiste à faire connaître le partenariat en faisant apparaître le logo de la société sur :

- le **programme** de la saison culturelle édité à 12 000 exemplaires et distribué sur l'ensemble du territoire aiglon, auprès du public et dans de nombreux points de diffusion (lieux culturels, commerces, lycées...),
- **les affiches** de présentation du spectacle,
- dans **les articles** rédactionnels qu'elle pourra émettre,
- sur **les invitations** au concert adressées à plus de 600 personnes,
- offrir 4 places, soit **2 x 2 billets** pour le spectacle de la saison culturelle choisi par son partenaire.

**Option n°5 :**

La société souhaite être partenaire de la saison culturelle de la Ville de L'AIGLE.

La société s'engage à verser sa cotisation de partenariat fixée à 500 € par délibération du Conseil Municipal.

En contrepartie, la Ville de L'AIGLE s'engage à faire connaître le partenariat en faisant apparaître le **logo** de la société sur le programme de la saison culturelle édité à 12 000 exemplaires et distribué auprès de la population aiglonne, du public et dans de nombreux points de diffusion (lieux culturels, commerces, lycées...).

*Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

**SE PRONONCE favorablement :**

- *sur les tarifs de partenariats ci-dessus énoncés,*
- *sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature des conventions qui en découleront.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre de ses activités culturelles, la Ville de L'Aigle organise depuis 2009 le festival « Jazz en Ouche », un festival de jazz et musiques dérivées sur la commune de L'Aigle et plusieurs communes du Pays d'Ouche ; des concerts sont organisés et des actions culturelles proposées en lien étroit avec le festival (concert pour les scolaires, master class, conte musical, rencontres d'artistes ...). Ces concerts se déroulent pendant le festival, ils sont ouverts à tous les publics (en après-midi pour les scolaires ou en soirée) selon des tranches d'âge déterminées à l'avance.

Cette année ce sont les Communes de RAI, la CHAPELLE VIEL, RUGLES qui recevront un spectacle lors du Festival, les soirées d'ouverture et de clôture se dérouleront sur L'AIGLE.

Chaque commune recevant un concert proposé par la Ville de L'Aigle s'engage de ce fait dans un partenariat dont les termes sont ci-dessous exposés.

**En tant qu'organisateur, la Ville de L'AIGLE :**

- *élabore le programme de « Jazz en Ouche »*,
- coordonne l'ensemble des actions proposées et en assure le suivi financier, administratif et technique, en partenariat avec l'Office départemental de la Culture de l'Orne,
- prend en charge les prestations des artistes, ainsi que leur transport, leur hébergement et les repas. La ville de L'Aigle gère également les droits d'auteurs, auprès de la SACEM ou du C.N.V. (Centre National de la chanson, des Variétés et du jazz) sur le plan administratif et financier.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **23**  
votants : **27**

**OBJET :**

**SESSION JAZZ  
EN OUCHE 2010**  
**VOTE DES  
PARTENARIATS**


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **07 OCT. 2010**

Publié

le : **07 OCT. 2010**

Le Maire,  
  
Thierry PINOT



**En tant que commune d'accueil de Jazz en Ouche, les communes doivent :**

- mettre à disposition de la manifestation une salle adaptée et chauffée et qui satisfasse aux obligations sur les normes en matière sécurité.
- définir et mettre en place un point de vente de places pour les spectacles du festival.
- s'engager à verser un partenariat à la ville de l'Aigle.

**Le montant des partenariats proposés s'établit comme suit :**

- RUGLES	5 000 €
- RAI	1 000 €
- LA CHAPELLE VIEL	500 €.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**SE PRONONCE favorablement :**

- sur les tarifs de partenariats ci-dessus énoncés,
- sur le texte de la convention proposé en annexe,
- sur l'autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la signature de ces conventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

**Thierry PINOT**

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Monsieur le Maire précise qu'il convient de procéder au vote des tarifs pour les cours d'art dramatique mis en place dans le cadre de l'école de Musique municipale Pierre Turpin.

Ce point avait déjà été mis à l'ordre du jour au Conseil de Juin dernier, une erreur s'est glissée dans la définition des tarifs ce qui implique le passage à nouveau en Conseil Municipal.

Propositions de tarifs pour vote :

L'AIGLE	26,40 € par trimestre
Hors L'AIGLE Communes participantes	36,60 € par trimestre
Hors L'AIGLE Communes non participantes	77,60 € par trimestre.

*Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

**SE PRONONCE favorablement sur la définition des tarifs des cours d'art dramatique mentionnés ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

**Thierry PINOT**



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

**VOTE DES TARIFS  
COURS ART  
DRAMATIQUE**

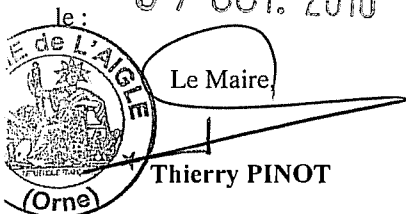
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**

\*\*\*

(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

**ATTRIBUTION D'UNE  
SUBVENTION AU  
FOOTBALL CLUB  
AIGLON**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Dans le cadre des festivités du Millénaire de L'AIGLE, le spectacle La Plume de Newton s'est déroulé le samedi 7 août 2010. Pour la préparation logistique de ce spectacle, la ville a pu compter sur le Football Club du Pays Aiglon. Ce dernier ayant prévu un entracte au cours du spectacle, avait organisé une buvette. Des frais ont ainsi été engendrés. Il s'avère que pour la fluidité du spectacle, une pause n'était pas obligatoire. En conséquence, le FCPA a réalisé une perte sur cette opération.

*Du fait de la forte implication du club dans la préparation du spectacle,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,*

**DECIDE** le versement d'une participation de 500 € au Football Club Aiglon, correspondant environ à un forfait de travail de 6 personnes pendant 6 heures.

**DIT** que les crédits seront pris à l'article 65 74 du Budget Général de la Ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



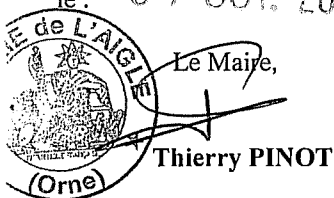
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **23**  
votants : **27**

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**OBJET :**

**ATTRIBUTION  
D'UNE  
SUBVENTION  
A L'ASSOCIATION  
KÉ-KONTRE**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Un énorme tremblement de terre de magnitude 7 a frappé le 12 janvier 2010 Haïti non loin de Port-au-Prince, sa capitale surpeuplée, provoquant une «catastrophe majeure» dans le pays le plus pauvre d'Amérique. La violente secousse s'est produite à 16 heures 53 heure locale (22h53 à Paris), à environ 15 km à l'ouest de Port-au-Prince.

Le séisme, le plus violent qu'ait connu Haïti depuis 200 ans, a été ressenti jusqu'à environ 300 km de la capitale haïtienne. Hôpitaux, écoles, bâtiments publics, maisons par centaines, quartier général de la Mission de stabilisation de l'Onu et même le palais présidentiel n'ont pas résisté au séisme. Six mois après le bilan s'élève à 250 000 morts, et malgré l'aide internationale, (quelques 36 millions de dollars collectés en direct par le gouvernement plus l'aide aux organisations non gouvernementales), la reconstruction se fait lentement faute d'une coordination suffisante et face à une carence de moyens).

La Ville de L'AIGLE souhaite s'associer à la reconstruction du pays mais sur un projet précis et non verser une subvention à une enveloppe globale toujours en souffrance faute d'avoir la logistique pour mettre en route les grands chantiers de reconstruction.

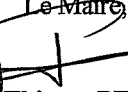

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010

Le Maire  
  
Thierry PINOT  


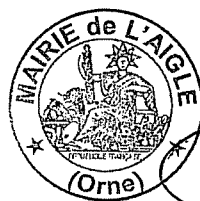
Ainsi, il s'avère que l'association Ké Kontre localisée sur MORTAGNE AU PERCHE est présente en HAÏTI depuis de nombreuses années. Elle vient en aide aux enfants démunis. Les 3 membres de l'association "Ké Kontre" de Mortagne au Perche étaient d'ailleurs présents à Haïti, au moment où le pays était frappé par le violent séisme. Dans la continuité de leur œuvre, leur association collecte des dons pour répondre à l'urgence après la catastrophe.

**Le Conseil Municipal appelé à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'Association Ké Kontre,**

**. DECIDE, à l'unanimité, l'attribution d'une somme de 3000 € à cette association,**

**. DIT que les crédits seront pris sur l'imputation 020 6574 107 - Subventions aux organismes privés.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Les Restaurants du Cœur ont depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2010 élu domicile au 48 rue Saint Barthélémy à L'AIGLE. Initialement installés en zone industrielle, ce changement de domicile met fin à la navette urbaine qui était organisée par la Ville de L'AIGLE de sorte à permettre aux populations visées d'avoir accès à ce service.

Dans ces conditions, la ville ne souhaite pas résilier l'aide indirecte qu'elle procurait à l'association Les Restaurants du Cœur. Il a ainsi été fait la proposition de reporter le montant de la navette urbaine sur le loyer payé par les Restaurants du Cœur.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

DECIDE le versement aux Restaurants du Cœur d'une subvention d'un montant de 800 €, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Décembre 2010 (200 € x4) ;

DIT que cette subvention sera reconduite dès le début de l'année 2011 (200 € par mois) ;

DIT que les crédits seraient pris sur l'imputation 020 65 074 107 « Subventions aux organismes de droit privé ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



Thierry PINOT

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

LES  
RESTAURANTS  
DU CŒUR

PARTICIPATION  
DE LA VILLE

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010

Le Maire,  
Thierry PINOT  
(Orne)

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Société VISIOCOM, Agence Régionale située Zone Industrielle de l'Hippodrome, 16 Avenue Jean Perrin à MERIGNAC (33), propose à la Ville de L'AIGLE une opération navette gratuite consistant en la mise à disposition gratuite d'un minibus neuf de 9 places, avec un kilométrage illimité, de marque Ford, Renault, Citroën ou Fiat (selon la disponibilité), pour une durée de 3 ans, destiné à améliorer les conditions de transport lors des déplacements associatifs ou sportifs. VISIOCOM est le propriétaire du véhicule, le bénéficiaire en est l'utilisateur. Au terme du contrat, le véhicule fait l'objet d'une restitution.

La société assure le financement du véhicule par la recherche de partenaires locaux. Le véhicule comportera des emplacements publicitaires grâce à la liste des partenaires et des entreprises fournie par la ville. Il sera un support d'un réel intérêt pour les annonceurs.

Pour ce faire, il est demandé à la ville de L'AIGLE de constituer un dossier composé de la lettre d'information qui sera transmise aux entreprises locales, d'un plan de la ville, des listes des fournisseurs de la ville et des artisans et commerçants, de la fiche d'utilisation du véhicule, de la fiche de constitution du dossier, et de la délibération du Conseil Municipal donnant pouvoir au Maire d'engager la collectivité pour la location du véhicule (en vue de l'immatriculation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

. EMET un avis favorable sur cette proposition ;

. AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la Société VISIOCOM, qui sera établie pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Thierry PINOT



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

OPERATION  
NAVETTE  
GRATUITE

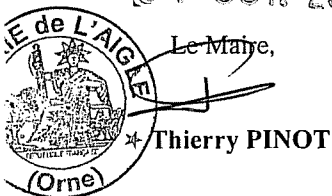
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**OBJET :**

PRESENTATION DU  
RAPPORT SUR LE  
PRIX DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
(EXERCICE 2009)

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Depuis la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 (dite loi Barnier) et la loi Mazeaud du 8 Février 1995 en son article 2, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et un autre pour le service public de l'assainissement doivent être présentés au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent un exercice donné.

La Lyonnaise des Eaux, société fermière de la ville de L'AIGLE pour les deux services, a établi deux rapports concernant l'exercice 2009. Ces documents ont été mis à la disposition de tous les élus, pour une consultation, au bureau du Secrétariat de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux ont été invités à faire part de leurs éventuelles observations.

Cette information n'a pas donné lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

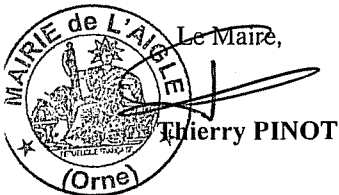
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**OBJET :**  
  
PRESENTATION DU  
RAPPORT SUR LE  
PRIX DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT  
(EXERCICE 2009)

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

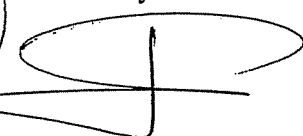
Depuis la loi n° 95-101 du 2 Février 1995 (dite loi Barnier) et la loi Mazeaud du 8 Février 1995 en son article 2, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et un autre pour le service public de l'assainissement doivent être présentés au Conseil Municipal dans les six mois qui suivent un exercice donné.

La Lyonnaise des Eaux, société fermière de la ville de L'AIGLE pour les deux services, a établi deux rapports concernant l'exercice 2009. Ces documents ont été mis à la disposition de tous les élus, pour une consultation, au bureau du Secrétariat de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux ont été invités à faire part de leurs éventuelles observations.

Cette information n'a pas donné lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

  
Thierry PINOT

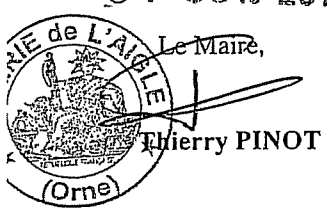
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010

  
Le Maire,  
Thierry PINOT

**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Société « Nouveaux Marchés de France », délégataire du marché forain de L'AIGLE et autres occupations du domaine public, a établi son rapport concernant l'exercice 2009. Ce document a été mis à la disposition de tous les élus, pour une consultation, au bureau du Secrétariat de la Mairie.

Les Conseillers Municipaux ont été invités à faire part de leurs éventuelles observations.

Cette information n'a pas donné lieu à un vote de l'Assemblée Municipale.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Thierry PINOT



Nombre de Conseillers :  
en exercice : 29  
présents : 23  
votants : 27

**OBJET :**

PRESENTATION  
DU RAPPORT D'ACTIVITE  
2009 SUR  
L'EXPLOITATION  
ET LA GESTION  
DU MARCHÉ  
D'APPROVISIONNEMENT  
L'AIGLE

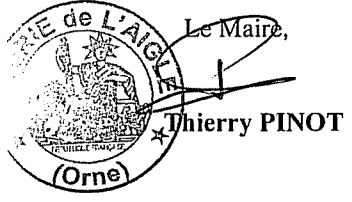
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié

le : 07 OCT. 2010



**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE**  
\*\*\*  
(DB)

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

**OBJET :**

**LOTISSEMENT  
DU DOMAINE DE  
LA CROIX  
SAINT-JACQUES**

**DENOMINATION  
DE LA VOIE ET  
NUMEROTATION  
DES MAISONS**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**PRESENTS** : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés** : M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Le lotissement de la rue Croix Saint-Jacques (situé entre la rue Croix Saint-Jacques et l'Avenue du Perche) est maintenant terminé.

Il est donc nécessaire de procéder à la dénomination de la voie desservant le lotissement composé de 36 parcelles.

Dans la mesure où la Ville de L'AIGLE est jumelée avec la Ville de SPISSKA NOVA VES (Slovaquie), Monsieur le Maire propose à ce nom pour la voie du lotissement.

**Le Conseil Municipal,**  
A l'unanimité,

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 07 OCT. 2010

Publié 07 OCT. 2010

le :

Le Maire,  
  
Thierry PINOT

- EMET un avis favorable pour :

.dénommer cette voie « rue SPISSKA NOVA VES »,

. la numérotation des 36 parcelles conformément au plan joint.

- DIT que la décision du Conseil Municipal sera adressée au lotisseur (Société NADGI), à la Poste, au Centre des Impôts fonciers, au SDIS et à la Gendarmerie.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,


Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT







**MAIRIE  
DE  
L'AIGLE  
\*\*\*  
(DB)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :  
en exercice : **29**  
présents : **23**  
votants : **27**

L'an deux mil dix,  
le : **Mercredi 29 SEPTEMBRE**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 Septembre 2010

**OBJET :**

**CONVENTION  
CADRE  
DEFINISSANT  
LES RELATIONS  
ENTRE LA VILLE  
DE L'AIGLE ET  
L'ASSOCIATION  
TOTEEM**

**PRESENTS :** M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, M. Claude BELLUCO, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Gérard ALLIGUIÉ, Mme Mireille NOGUET, M. Frédéric PROVOTELLE, M. Philippe SARTHOUT, Mme Elisabeth FOULON, Mlle Valérie GHARBI, M. Michel PERROTTE, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck ESTEBAN, M. Gilbert MORAND, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD.

**Absents ou excusés :** M. Franck MÉTIER, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à M. DELAVALLÉE, M. Yakup ALTUN qui a donné pouvoir à Mme CLOUCHÉ, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Christian TAUPIN qui a donné pouvoir à M. COUSIN, Mme Marie-Chantal GAGEZ. qui a donné pouvoir à Mme PROSARPIO.

Monsieur BELLOC a été nommé Secrétaire de Séance.

\*\*\*

L'association TOTEEM a pour but d'organiser et de gérer le temps libre du midi (entre 11 H 30 et 13 H 20) pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la commune (enseignement primaire et maternel).

Les relations prennent également la forme d'une subvention, la Ville de L'AIGLE souhaitant apporter une contribution financière à l'association. Cette aide est fonction du nombre de repas servis par la Ville et parallèlement encaissés par la Trésorerie.

A compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2010, il est proposé, pour l'année scolaire 2010/2011, de verser à l'association TOTEEM 0,166 € par repas servi et encaissé.

**Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association TOTEEM,
- **SE PRONONCE** favorablement sur le montant de la subvention de fonctionnement octroyée à l'association.
- **DIT** que les crédits seront pris sur l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Thierry PINOT**

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : **07 OCT. 2010**

Publié

le : **07 OCT. 2010**

Le Maire,

**Thierry PINOT**

